

République Française

SIVU DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELZBACH

Département du Bas-Rhin

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU SIVU DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Séance du 15 juin 2026

Membres élus : 16
Membres en fonctions : 16
Membres présents : 12

Convocation du 09/06/2026
Publication du 16/06/2026

Présents : Mmes et MM. BARTHEL Vincent -DRION Denis - FOELLER Benoît - FRITZ Marie-Andrée - GIRAUD Philippe - GRAUSS Michel -ISINGER Roland - KLEIN Christophe - LOBSTEIN Claude - MOOG Mathieu - SITTER Fabien - STROBEL Charles.
Mme SALLET Charlotte (Chef de projet à l'ATIP), Mme LEIBRICH Catherine (Chef de projet à l'ATIP) et Mme HERBEIN Nadine (secrétaire du SIVU PSS).

Excusés : Mme HEYD Alexandra, MM. BOUDAILLER Bruno - JOERGER Fabien - WEBER Daniel,

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2026,
3. Adhésion AU Syndicat Mixte AGEDI - Logiciels PROXIMA ,
4. Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CCPR,
5. Présentation par Mmes SALLET Charlotte & LEIBRICH Catherine, Chefs de projet à l'ATIP.
6. Divers.

Le président sortant, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2026 08 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, les membres approuvent le compte rendu de la séance du SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach du 27 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

2026 09 - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE AGEDI - LOGICIELS PROXIMA

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du Syndicat Mixte AGEDI,

Monsieur GIRAUD Philippe, Président, expose aux membres, que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach s'est rapproché du Syndicat Mixte ouvert AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre au SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 13 mars 2026, et notamment de son article 9 relatif à l'adhésion,

Les membres du SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt du SIVU pour bénéficier de cette mutualisation à grande échelle décident à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- D'autoriser Monsieur GIRAUD Philippe, Président à signer :
 - La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
 - Les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services,
 - Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.
- De charger Monsieur GIRAUD Philippe, Président, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- De désigner Monsieur GIRAUD Philippe, Président comme délégué titulaire de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- De désigner Monsieur KLEIN Christophe, Vice-Président, comme délégué suppléant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- De prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de services.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents.